



## **Investir dans les jeunes en Wallonie, un nouveau panel citoyen**

**Philippe Destatte**  
directeur général de l'Institut Destrée

Namur, le 3 mars 2018

---

Le 20 janvier 2018, lors de l'émission RTBF radio *Le Grand Oral*, Béatrice Delvaux et Jean-Pierre Jacquemain interrogeaient le directeur de la Fondation pour les Générations futures, Benoît Derenne, concernant la conférence-consensus portant sur certaines questions du Pacte d'excellence de la Communauté française. Évoquant les exercices délibératifs citoyens comme celui qu'entame le Parlement de Wallonie le 3 mars 2018 <sup>1</sup>, les deux journalistes parlaient d'une forme de récupération, de naïveté, ou même d'un alibi du politique.

Ma conviction est radicalement différente. Je pense, tout au contraire de ces commentateurs, que la redéfinition d'une relation fondamentale de confiance entre les élus, organisés en assemblée, et les citoyens invités à y siéger en parallèle, est non seulement nécessaire, mais aussi qu'elle est salutaire et qu'elle demande des efforts considérables.

### **La redéfinition d'une relation fondamentale de confiance entre les élus et les citoyens**

**Elle est nécessaire, car cette confiance est rompue.** Elle s'est délitée progressivement avec l'ensemble des institutions au fur et à mesure que le citoyen s'éduquait, se formait, comprenait mieux l'environnement politique, économique et social dans lequel il évolue. La démocratisation des études, la radio et la télévision, l'internet, les réseaux sociaux, sont autant de vecteurs qui, dans les cinquante dernières années ont progressivement encapacité de plus en plus de citoyens, leur ont permis de mieux comprendre le monde, ses acteurs et ses facteurs, et par là, d'exiger des institutions une ouverture, un dialogue, une éthique de nature nouvelle. Depuis les années 1970, toutes les institutions ont été mises en cause profondément, parfois violemment, parce qu'elles n'avaient pas pu évoluer : l'école, la gendarmerie, la justice, les médias, l'administration, les institutions politiques, de la monarchie à la commune, en passant par tous les gouvernements et tous les parlements. L'Europe et le monde n'ont d'ailleurs pas échappé à cette évolution et tentent d'ailleurs de réagir fortement par des initiatives nouvelles comme l'*European Policy Lab*, les travaux sur l'avenir du Gouvernement (*The Future of Government*) ou le Partenariat pour une Gouvernement ouvert qui regroupe désormais plus de 70 pays <sup>2</sup>. Dès lors, je pense que la rupture de cette confiance représente à terme un danger de mort pour notre démocratie, car les citoyens cessent d'y investir. Et, comme le craignait Raymond Aron : *lorsque manquent la discipline et la sagesse des citoyens, les démocraties sauvent peut-être la douceur de vivre, mais elles cessent de garantir le destin de la patrie* <sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce papier constitue la mise au net de l'intervention que j'ai faite lors de la séance de lancement du Panel citoyen "Jeunes" au Parlement de Wallonie, le 3 mars 2018.

<sup>2</sup> Voir Philippe DESTATTE, *Qu'est-ce qu'un gouvernement ouvert ?*, Blog PhD2050, Reims, 7 novembre 2017, <https://phd2050.wordpress.com/2017/11/09/opengov-fr/>

<sup>3</sup> Raymond ARON, *Face aux tyrannies*, Juin 1941, dans R. ARON, *Croire en la démocratie (1933-1944)*, p. 132, Paris, Fayard, 2017.

**Elle est salubre, car cette confiance peut être renouvelée.** Dans leur très grande majorité, les citoyennes et les citoyens ne sont pas des anarchistes. Ils ne veulent pas vivre sans État, sans institutions, sans règles. Ce sont des pragmatiques qui recherchent du sens dans le monde et ses composantes pour pouvoir s'y inscrire pleinement en articulant des aspirations collectives, sociétales, et des désirs personnels, des besoins familiaux. Depuis les années 1980, les institutions et les politiques ont tenté de répondre à leur mise en cause. À chaque "affaire" qui s'est déclenchée, à chaque mise en cause fondamentale, a répondu un effort d'objectivation, de compréhension et de remédiation. Et les Parlements ont été en première ligne, avec d'abord les commissions d'enquête (Heysel, Jos Wyninckx, Brabant wallon, Cools, Dutroux, Publifin, etc.), des recommandations et leur mise en œuvre législatives (loi Luc D'Hoore sur le financement des partis politiques, etc.) ou exécutives (suppression de la gendarmerie, procédures Franchimont, etc.)<sup>4</sup>.

**Le rétablissement de cette confiance demande des efforts considérables de recherche, d'expérimentation, de stabilisation.** Je peux témoigner de cette préoccupation pour les institutions wallonnes pour avoir eu l'occasion de m'en soucier dans la durée, déjà avec Guy Spitaels, lorsqu'il présidait le Parlement de Wallonie de 1995 à 1997, ensuite avec Robert Collignon (2000-2004), Emily Hoyos (2009-2012), Patrick Dupriez (2012-2014) et aujourd'hui avec André Antoine et le Bureau du Parlement, pour qui nous avons suivi les travaux de la Commission de rénovation démocratique en 2014 et 2015, avant de réaliser, avec le politologue Christian de Visscher, le rapport qui a servi de base au colloque du 17 novembre 2015 sur *Les ressorts d'une démocratie wallonne renouvelée*, dans le cadre du 35e anniversaire des lois d'août 1980 et du 20e anniversaire de l'élection directe et séparée des parlementaires wallons<sup>5</sup>. Pour ce qui nous concerne, le passage à l'acte de ces réflexions a été l'organisation du panel citoyen sur les enjeux de la gestion du vieillissement, suivant une méthodologie que nous avons déjà inaugurée en Wallonie en 1994 avec Pascale Van Doren et Marie-Anne Delahaut, et l'appui des professeurs Michel Quévit et Gilbert de Landsheere<sup>6</sup>.

Ainsi, la question elle-même de la participation des citoyens n'est-elle pas neuve au Parlement de Wallonie. Lors de sa séance du 16 juin 1976 déjà, le Conseil régional wallon adopta une résolution en référence à une proposition du sénateur Jacques Cerf, un élu Rassemblement wallon de Lehal-Trahegnies, dans la circonscription de Charleroi-Thuin, qui fut vice-président de l'Assemblée, - le Conseil régional était alors uniquement composé de sénateurs - portant sur la création de commissions permanentes de participation dans les communes et l'obligation d'informer les citoyens sur la gestion communale<sup>7</sup>.

S'il n'est pas nouveau ni limité au niveau régional, cet enjeu de relations avec les citoyennes et citoyens n'est pas non plus propre à la Wallonie ni à la Belgique. *L'absence de consultation des citoyens entre les élections est une des critiques majeures adressées aux institutions avec l'insuffisance du contrôle parlementaire sur les décisions politiques monopolisées par le pouvoir exécutif*, pour citer Luc Rouban, directeur de recherche au CNRS, évoquant la situation française et s'interrogeant pour savoir si la démocratie représentative est en crise<sup>8</sup>.

Et c'est ici que nous répondons à tous les sceptiques, parmi les journalistes, chroniqueurs ou même les élues et les élus qui n'ont pas toujours pris conscience de la nécessité d'une

---

4 voir Marnix BEYEN et Philippe DESTATTE, *Nouvelle Histoire de Belgique, 1970-nos jours, Un autre pays*, p. 67-117, Bruxelles, Le Cri, 2008.

5 Philippe DESTATTE, Marie DEWEZ et Christian de VISSCHER, *Les ressorts d'une démocratie renouvelée, Du Mouvement wallon à la Wallonie en Mouvement, Rapport au Parlement wallon*, 12 novembre 2015.

[https://www.parlement-wallonie.be/media/doc/pdf/colloques/17112015/ch-de-visscher\\_ph-destatte\\_m-dewez\\_democratie\\_wallonne\\_2015-11-12.pdf](https://www.parlement-wallonie.be/media/doc/pdf/colloques/17112015/ch-de-visscher_ph-destatte_m-dewez_democratie_wallonne_2015-11-12.pdf)

6 *La Wallonie au Futur, Le Défi de l'Éducation, Conférence-consensus*, Charleroi, Institut Destrée, 1995.

7 Jacques BRASSINNE, *Le Conseil régional wallon, 1974-1977*, p. 103, Namur, Institut Destrée, 2007.

8 Luc ROUBAN, *La démocratie représentative est-elle en crise ?*, p. 7-8, Paris, La Documentation française, 2018.

refondation démocratique, qui puisse à la fois répondre à un besoin de démocratie approfondie, et infléchir ou même renouveler les politiques collectives entre les échéances électorales. Il s'agit bien là d'instaurer une démocratie permanente, continue, horizontale, ou même une *démocratie intelligente*, pour reprendre la belle formule de mon regretté ami l'Ambassadeur Kimon Valaskakis, ancien président du Club d'Athènes, qui était venu, en 2010, faire une belle conférence pour le Parlement de Wallonie. Une démocratie, qui, comme le dit également Luc Rouban, *ressemble davantage au profil citoyen*, qui soit moins oligarchique, c'est-à-dire qui échappe à l'accaparement du pouvoir politique par une minorité qui défende ou cherche à satisfaire des intérêts privatifs (prend des distances avec la professionnalisation de la vie politique, échappe aux conflits d'intérêts, à la corruption, à la soumission aux groupes de pression, à l'influence parfois étouffante des Cabinets ministériels, etc.)<sup>9</sup>. Une démocratie également qui s'inscrit dans l'imputabilité, le rendre compte au contribuable, qui désacralise le politique - *le pouvoir politique a désormais perdu toute transcendance*, rappelait le sociologue Patrice Duran<sup>10</sup> -, tout en respectant l'élu pour son implication et la qualité de son travail au service de la collectivité, du bien commun, de l'intérêt général.

### **Si nous voulons résoudre les problèmes, il nous faut les maîtriser**

Mais ce travail de refondation est extrêmement difficile et délicat. Il implique de ne pas mettre en cause un des fondements de la démocratie représentative, qui est la légitimité démocratique de l'élu. De même, il nécessite de renforcer la capacité des citoyens à dialoguer et à identifier les enjeux pour les prendre en charge non pas en fonction de leurs seuls intérêts, mais, eux aussi, de se placer au niveau collectif pour proposer des politiques communes, collectives, notamment publiques. J'insiste sur cette distinction, car, contrairement à ce que soutenait dernièrement un ministre communautaire, toutes les politiques publiques ne sont pas collectives. Une politique collective peut et devrait même, dans une logique de gouvernance par les acteurs, impliquer des moyens privés, associatifs et/ou citoyens. Reconnaissons que c'est rarement le cas.

Ainsi, prenons bien conscience que, pas plus que l'élu, le citoyen ne peut s'improviser gestionnaire public du jour au lendemain. Comme le souligne encore Luc Rouban dans son rapport publié à la Documentation française, *la fragmentation de l'espace public et la complexité des procédures de décision ont rendu la démocratie incompréhensible à un nombre croissant de citoyens. L'ingénierie institutionnelle ne pourra pas résoudre ce problème qui appelle en revanche une véritable formation civique*<sup>11</sup>.

De même, la tâche difficile qui consiste à énoncer des politiques publiques ne s'improvise pas. La mise en forme de cet énoncé, que le politologue Philippe Zittoun désigne comme *l'ensemble des discours, idées, analyses, catégories qui se stabilise autour d'une politique publique particulière et qui lui donne du sens*, est ardue. En effet le travail de proposition d'action publique s'appuie sur un double processus : à la fois de greffe de cette proposition à un problème qu'elle permet de résoudre et de relation à une politique publique qu'elle voudrait transformer<sup>12</sup>. Tant le problème, que sa solution potentielle, que la politique publique à modifier doivent être connus et appropriés.

Les termes d'une équation comme celle-là doivent nous inviter à la modestie, sans jamais, toutefois, renoncer à cette ambition. Personne ne s'étonnera qu'ici je rappelle que, dans son souci de favoriser la bonne gouvernance démocratique, l'Institut Destrée, que j'ai l'honneur de piloter, définit la citoyenneté comme *intelligence, émancipation personnelle et*

---

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 10-11.

<sup>10</sup> Patrice DURAN, *Penser l'action publique*, p. 97, Paris, LGDJ, 2010.

<sup>11</sup> Luc ROUBAN, *op. cit.*, p. 187.

<sup>12</sup> Philippe ZITTOUN, *La fabrique politique des politiques publiques*, p. 20, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

responsabilité à l'égard de la collectivité. De même, ce think tank inscrit-il parmi ses trois objectifs fondamentaux *la compréhension critique par les citoyens des enjeux et des finalités de la société, du local au global, ainsi que la définition des axes stratégiques pour y répondre*<sup>13</sup>. Dit plus simplement : si nous voulons résoudre les problèmes, il nous faut les maîtriser.

## **Investir dans les jeunes en matière d'emploi, de formation, de mobilité, de logement, de capacité internationale, en étant attentif au développement durable**

*La jeunesse n'est pas un âge de la vie, répétait le Général Douglas MacArthur, c'est un état d'esprit.* Propos d'un homme de soixante ans, certes, et que je reprends volontiers à ma charge. Historiens, sociologues, psychologues et statisticiens se sont affrontés sans merci sur une définition de la jeunesse, qui est évidemment très relative selon l'époque de l'histoire, la civilisation, le sexe, etc. Parmi une multitude d'approches, on peut, avec Gérard Maurer, cumuler deux regards : le premier consiste à collecter les événements biographiques qui, comme autant de repères, marquent la sortie de l'enfance puis l'entrée dans l'âge adulte : décohabitation, sortie du système scolaire, accès à un emploi stable, formation d'un couple stable, sanctionné par le mariage ou non. La seconde approche, qui peut inclure la première, consiste à prendre en compte les processus temporels qui mènent de l'école à la vie professionnelle, de la famille d'origine à la famille conjugale, donc un *double processus d'accès au marché du travail et au marché matrimonial, qui se clôture avec la stabilisation d'une position professionnelle et matrimoniale*, pour parler comme le sociologue, mais en vous épargnant toutes les précautions d'usage<sup>14</sup>. De son côté, le professeur Jean-François Guillaume de l'Université de Liège, membre du Comité scientifique mis en place par le Parlement de Wallonie, intègre dans sa définition une dimension de volontarisme qui ne saurait déplaire au prospectiviste : *la jeunesse contemporaine est généralement comprise comme une période où se profilent et se préparent les engagements de la vie adulte. Âge où les rêves peuvent s'exprimer et les projets prendre forme. Âge aussi où il faut faire des choix. Celui d'une formation ouverte sur l'insertion professionnelle n'est pas le moindre, car d'elle dépendent souvent encore l'indépendance résidentielle et l'engagement dans une relation conjugale*<sup>15</sup>.

À noter que, conscients de toutes ces difficultés de définition, et dans un souci de simplicité et devant la nécessité de définir le sujet tant pour l'approche statistique que pour l'analyse audiovisuelle qualitative, nous avons, avec le Parlement, décidé de cibler la tranche d'âge 18-29 ans, correspondant à la définition de l'INSEE, en l'arrondissant à 30 ans et en nous permettant de la souplesse dans l'application.

Chacun mesure dès lors la difficulté d'appréhender sur un sujet instable, en quelques jours, autant de problématiques aussi complexes (*tissées ensemble* dirait mon collègue Fabien Moustard, avec Edgar Morin) que l'emploi, la formation, la mobilité, le logement, la capacité internationale, en y intégrant l'angle du développement durable. C'est pourquoi, fort de l'expérience du panel citoyen sur la gestion du vieillissement, qui avait été amené à consacrer beaucoup de temps à formuler, puis à hiérarchiser les enjeux de long terme, nous avons souhaité préparer le processus de travail du panel citoyen *Jeunes* lors d'un séminaire dédié (*Wallonia Policy Lab*) qui s'est tenu le 3 février dernier autour d'une douzaine de jeunes volontaires. Sur base d'une mise en commun d'expériences personnelles, trois enjeux y ont été identifiés qui pourraient être plus particulièrement ciblés.

1. Comment les acteurs, tant publics que privés, peuvent-ils mieux prendre en compte les besoins sociétaux émergents ?

---

<sup>13</sup> Les Assemblées générales du 2 octobre 2004 et du 21 juin 2012 ont approuvé le projet de *Charte de l'Institut Destrée*, qui constitue l'article 17 des statuts de l'asbl : [www.institut-destree.org/Statuts\\_et\\_Charte](http://www.institut-destree.org/Statuts_et_Charte)

<sup>14</sup> Gérard MAURER, *Âges et générations*, p. 77sv, Paris, La Découverte, 2015.

<sup>15</sup> Jean-François GUILLAUME, *Histoire de jeunes, Des identités en construction*, p. 8, Paris, L'Harmattan, 1998.

2. Comment remédier aux risques de précarisation et de dépendance des jeunes entre la sortie de l'enseignement obligatoire jusqu'au premier emploi soutenable ?
3. Quelles sont les normes anciennes qui mériteraient d'être adaptées à nos façons de vivre actuelles, pour mieux répondre aux aspirations collectives et individuelles et ouvrir les nouvelles générations au monde ?

Ces enjeux constituent les portes d'entrée et la toile de fond pour aborder la problématique du panel. Celui-ci restera évidemment libre de se saisir ou non de la totalité ou d'une partie de ces questions.

### **Seule la contradiction permet de progresser**

Ces enjeux systémiques sont des pistes à se réapproprier. Ou non, le panel restant souverain pour ces tâches. Il travaillera - c'est essentiel - comme a pu le faire celui de 2017 avec quatre principes de fonctionnement essentiels : (1) la courtoisie, pour cultiver la qualité d'une relation faite de bonne volonté constructive, d'écoute, d'empathie, de bienveillance, de dialogue respectueux des autres, d'élégance, d'amabilité et de politesse, (2) la robustesse, fondée sur l'ambition, la franchise, l'expérience davantage que l'idéologie, sur le pragmatisme, la solidité documentaire, la qualité du raisonnement, l'honnêteté, (3) l'efficacité par des interventions brèves, économes du temps et du stress de chacun, orientées vers le résultat, évitant la moralisation, enfin (4) la loyauté, le respect de l'engagement d'aboutir pris envers le Parlement et soucieux de la responsabilité qui nous est collective de porter l'expérience au bout de ses limites.

Comme nous l'avons dit lors du Policy Lab, en citant Jacques Ellul, *il faut arriver à accepter que seule la contradiction permet de progresser. (...) La contradiction est la condition d'une communication*<sup>16</sup>.

L'essentiel, le fondement de l'intelligence collective est sans nul doute le fait de passer d'opinions personnelles largement fondées sur des représentations à une pensée commune coconstruite sur la connaissance des réalités. C'est à cette tâche que nous devons ensemble nous atteler pour chacun des problèmes envisagés.

En tout cas, pour tous ceux qui pensent qu'il vaut mieux réfléchir collectivement pour avancer ensemble.

---

<sup>16</sup> Jacques ELLUL, *La raison d'être, Méditation sur l'Ecclésiaste*, Paris, Seuil, 1987.